



Compte-rendu du Conseil Municipal



du 08 novembre 2021

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs PONTARLIER Karine, CLAUDE Michel, GUYOT Damien, GIRARDOT Christelle, CHRISTIN Bernard, PHILIPPE Anne-Claude, DECLERCQ Frantz, DROCZINSKI Fanny, COLIN Jean-Michel, D'HOUTAUD Sandra, VIPREY Patrick, D'HOUTAUD Marie-Line et Aude DEMAREST.

Secrétaire de séance : Damien GUYOT

Démission d'un Adjoint – Information

La démission du Maire ou d'un Adjoint est adressée au représentant de l'Etat dans le département.

Elle est définitive à partir de son acceptation par le représentant de l'Etat dans le département ou, à défaut de cette acceptation, un mois après un nouvel envoi de la démission constatée par lettre recommandée.

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de démission de Madame Brigitte VOURIOT, 2^{ème} adjointe, et de l'acceptation de cette démission par Monsieur le Préfet par courrier du 20/10/2021 (reçu en Mairie le 25/10/2021) et remis à l'intéressée le 28/10/2021.

Installation d'un conseiller

L'article L. 270 du code électoral prévoit que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

M. Laurent GUYON venant immédiatement après Mme Marie-Line D'HOUTAUD est installé conseiller

FLASH HOUTAUD



municipal, comme suite à la démission de Brigitte VOURIOT.

Or, Mme Le Maire expose au Conseil une lettre de M. GUYON renonçant à ses fonctions de conseiller municipal.

Aussi, Mme Aude DEMAREST, venant immédiatement après M. Laurent GUYON est installée conseillère.

Détermination du nombre des Adjoints

Compte tenu de la démission de la deuxième adjointe et de la vacance d'un poste d'adjoint, le Maire expose au Conseil Municipal les possibilités réglementaires :

- soit le Conseil Municipal décide de réduire le nombre d'adjoints de 4 à 3, donc de ne pas procéder à l'élection d'un Adjoint en lieu et place du poste devenu vacant,
- soit le Conseil Municipal décide de maintenir le nombre d'adjoints à 4, puis de procéder à l'élection d'une nouvelle adjointe.

Il est procédé au vote :

- 11 voix en faveur de 3 adjoints,
- 0 voix en faveur de 4 adjoints,
- 3 abstentions.

Il est donc décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, de réduire le nombre d'Adjoints à 3.

Dans ce cas, Michel CLAUDE reste premier adjoint, Christelle GIRARDOT devient deuxième adjointe, et Damien GUYOT reste troisième adjoint.

Indemnités de fonctions des Elus

Le Maire rappelle les barèmes d'automatisme des taux plafonds pour la tranche 1 000 à 3 499 habitants (*total annuel plafonné 51 806,76 € pour 4 adjoints en exercice*).



Le Maire rappelle que par délibération du 09 juin 2020, le Conseil Municipal a décidé de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoints selon les modalités inférieures aux barèmes (total annuel voté 42 005,52 €).

Compte tenu de la répartition de nouvelles délégations aux trois adjoints en fonction (qui feront l'objet d'un arrêté du Maire), il est proposé à l'assemblée de délibérer sur les indemnités.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions) décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoints selon les modalités suivantes :

% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique :
3 889,40€

| | | |
|--------------|-----|--------------------|
| Maire | 39% | soit 1 516€86/mois |
| 1er adjoint | 19% | soit 738€98/mois |
| 2ème adjoint | 16% | soit 622€30/mois |
| 3ème adjoint | 16% | soit 622€30/mois |
| TOTAL annuel | | ⇒ 42 005,28 € |

Questions Diverses

✓ Lecture d'une lettre ouverte de M. PHILIPPE Jacky concernant la circulation importante sur les rues du Général de Gaulle et Rue des Champs Jolis.
Propositions d'aménagement de sécurité pour ralentir et/ou réduire le trafic dans ces deux rues.

✓ Pose des jalons : privilégier le perçage de l'enrobé plutôt que dans les bordures.

✓ Prochain conseil municipal : lundi 29.11.2021

Compte-rendu du Conseil Municipal



du 29 novembre 2021

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs PONTARLIER Karine, CLAUDE Michel, GUYOT Damien, GIRARDOT Christelle, CHRISTIN Bernard, MULLER Jean-Claude, PHILIPPE Anne-Claude, DECLERCQ Frantz, DROCZINSKI Fanny, FEVRE Mélanie, D'HOUTAUD Marie-Line, DEMAREST Aude et VIPREY Patrick.

Secrétaire de séance : FEVRE Mélanie

Pôle Enfance Jeunesse – Présentation du projet d'avant-projet définitif

Le Maire expose au Conseil Municipal l'état d'avancement du projet pôle enfance jeunesse.

Le projet est présenté à l'assemblée pour ce qui concerne :

- L'accueil périscolaire,
- La micro crèche : en application de la convention du 31 mai 2021 avec la CCGP (c'est la commune de HOUTAUD qui est maître d'ouvrage délégué),
- Les aménagements de sécurité.

Il est précisé que ce projet d'avant-projet définitif proposé par le maître d'œuvre ARCHITECH résulte d'échanges réguliers avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage EBOCONSULT, les services du Département, les services de la CCGP et les élus en charge du dossier de HOUTAUD.

Il mentionne un projet de coûts prévisionnels définitifs, étant entendu que le coût réel sera connu après la passation des marchés de travaux.

Michel CLAUDE adjoint aux bâtiments et Damien GUYOT adjoint aux finances font une présentation technique et financière du projet.

L'avant-projet définitif sera soumis au vote lors de la prochaine séance du conseil municipal.

En parallèle, un rendez-vous avec le cabinet Archi+Tech est programmé le jeudi 02 décembre.

Une visite est prévue à l'école le mercredi 08 décembre.

Pôle Enfance Jeunesse – Les points 2 à 7 de l'ordre du jour sont ajournés et seront soumis au vote lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Convention territoriale Globale

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un nouvel outil de pilotage au service du projet de territoire, voulu et mis en œuvre par les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) avec leurs partenaires depuis 2014 de façon expérimentale et depuis 2017 de manière généralisée. C'est un nouveau cadre contractuel permettant de distinguer le volet financier du volet développement territorial.

La CTG est construite autour d'un diagnostic partagé et de la mise en place d'un comité de pilotage unique. Elle doit permettre la détermination d'un plan d'actions réalistes et réalisables pour le territoire.

La Convention Territoriale Globale est désormais signée à l'échelle des Communautés de Communes, échelle de travail partenarial jugée la plus pertinente par les CAF.



Toutefois, les compétences restent acquises aux communes et le calcul et le versement des aides financières se feront au bénéfice de ces mêmes territoires communaux.

C'est dans ce cadre contractuel décrit précédemment que la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs propose à la Communauté de Communes du Grand Pontarlier ainsi qu'aux dix communs membres de la CCGP de s'inscrire pour la période 2021-2025.

La Convention Territoriale Globale permettra d'amorcer un travail partenarial de diagnostic partagé à l'horizon 2022, contribuant ainsi à définir les besoins prioritaires en matière de services aux familles sur le territoire du Grand Pontarlier.

Sur la base de ce diagnostic, différentes actions pourront être développées afin d'optimiser l'offre existante et enrichir progressivement l'offre de service dans des domaines d'intervention larges tels que l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants et la jeunesse, mais également le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles et la lutte contre l'exclusion.

Le Conseil Communautaire du 24/11/2021, à l'unanimité, a voté en faveur de la signature de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la signature de cette Convention Territoriale Globale et autorise Mme le Maire à la signer.

Voyage scolaire 2022 « La roche au trésor » – Subvention à la coopérative scolaire

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention formulée par la coopérative scolaire dans le cadre du voyage à la Roche au trésor du 29 juin au 01 juillet 2022.

La coopérative scolaire a transmis son projet pour 21 élèves pour un montant estimé à 3 280.00€ auquel s'ajoute le devis transport de 185.00€.

Le projet sera financé pour partie par l'APEEH, les familles concernées et une subvention communale.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide l'attribution d'une subvention à la coopérative scolaire pour le voyage à la Roche au trésor selon les modalités suivantes :

- le Conseil Municipal versera une subvention totale correspondant à 1/3 du coût définitif sur présentation des factures.

- la subvention totale d'un montant provisoire de 1 155.00€ fera l'objet :

- ↳ du versement à la coopérative scolaire d'un acompte de 900.00€ courant janvier 2022

- ↳ du paiement de la facture MBFC d'un montant de 185.00€

- ↳ du versement du solde à la coopérative scolaire sur production des factures

Décision modificative budgétaire - Budget Eau

La décision modificative consiste à prendre 1 700€ sur la ligne « dépenses imprévues » pour être en mesure de répondre à l'augmentation du prix de l'eau facturée par le Syndicat des eaux à la Commune (+0,03€/m³) et pour régler des analyses d'eau supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve cette décision modificative budgétaire et charge le Maire de procéder aux écritures comptables nécessaires.

Désignation d'un correspondant défense

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en 2001, a été créée la fonction de « Correspondant défense » en vue de développer le lien Armée Nation et de promouvoir l'esprit défense.

Elu au sein du Conseil Municipal, le correspondant défense est un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles militaires du Département et de la Région sur les questions de défense.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Frantz DECLERCQ candidat, en tant que correspondant défense pour toute la durée du mandat.

Gestion de l'accueil périscolaire en 2022 - Contrat « Les Francas »

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commission « scolaire » s'est réunie le 13 octobre 2021 pour ce qui concerne la gestion de l'Accueil Périscolaire en 2022.

La commission a émis un avis favorable en vue de la passation d'un contrat avec l'association « LES FRANCAS » pour 2022, étant entendu qu'une consultation devra être engagée en cours de 2022 pour les années futures.



Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confie la gestion de l'Accueil Péri-scolaire en 2022 à l'association « LES FRANCAS » et autorise le Maire à signer le contrat qui en découle.

Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées - CLECT

La CLECT s'est réunie le 20 octobre 2021, afin de fixer le montant des charges qui reviendront à la CCGP dans le cadre de la restitution de la compétence politique de la ville et du transfert de la compétence de l'organisation de la Mobilité.

Mme le Maire informe que par courrier en date du 21 octobre 2021, le Président de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier (CCGP) lui a transmis le rapport établi par la CLECT en date du 20 octobre dernier.

Le détail des évaluations figurant dans le rapport est présenté aux membres du Conseil.

Considérant que les conclusions de ce rapport doivent être entérinées par la majorité qualifiée des conseils municipaux, il est soumis au vote.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées.

Election d'un membre du Conseil Municipal au CCAS

Aucun candidat ne s'est présenté ; le point est ajourné.

Désignation d'un membre de la Commission « Tourisme et Château de Joux » de la CCGP

Aucun candidat ne s'est présenté ; le point est ajourné.

Commerce de détails et grandes surfaces ouverture le dimanche

Conformément à la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ou « Macron », les dates d'ouvertures dominicales des commerces doivent désormais être arrêtées sur décision du Maire avant le 31 décembre de l'année N pour l'année N+1.

Pour 2022, après concertation avec les Communes de Doubs, Houtaud et La Cluse-Et-Mijoux, les associations de commerçants/artisans du territoire intercommunal, les commerces à dominante alimentaire de plus de

400m² ainsi que les concessions automobiles, la proposition suivante est formulée :

Pour les commerces de détail et les commerces de détails à dominante alimentaire de plus de 400 m², sont accordées 4 dérogations au repos dominical : 16 janvier, 26 juin, 11 décembre et 18 décembre 2022.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les dérogations au repos dominical pour l'année 2022.

ONF – demande de subvention – plan de relance

Damien GUYOT, adjoint à la forêt, présente au conseil un projet élaboré par l'ONF pour ce qui concerne le plan de relance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- sollicite l'octroi d'une aide publique dans le cadre de la mise en œuvre du volet renouvellement forestier de la mesure du Plan de Relance "aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer", destinée à financer l'opération suivante :

- Reboisement sur 2.07 ha de peuplements d'épicéas scolytés,
- Prestation de maîtrise d'œuvre des travaux,
- Prestation de travaux sylvicoles sur les parcelles cadastrales A167 et A169,
- Les parcelles cadastrales dans lesquelles sont réalisés ces travaux bénéficient du régime forestier conformément à l'arrêté d'aménagement en date du 25 février 2020 en vigueur,
- Le montant total HT du projet s'élève à 14 639.21 €
- Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 11 711.37 €

- approuve le plan de financement suivant :
subvention sollicitée : 11 711.37 €
autofinancement : 2 927.84 €

- s'engage à réaliser la totalité des travaux prévus au projet dans un délai de 18 mois à compter de la date de l'engagement juridique.

Comptes rendus des commissions communales et intercommunales

Ordures ménagères le 23/11/21 :

✓ Augmentation de le Taxe Générale sur les Activités Polluantes de 9% sur les déchets incinérables et 33% sur les déchets non valorisables.

✓ Instauration de la redevance spéciale payée uniquement par les entreprises à partir d'un bac de 660L de déchets, possibilité d'exonération comme des



administrations, écoles, salle des fêtes.

✓ 2 implantations pour le projet d'agrandissement de la déchetterie sont envisageables.

✓ Pour les points d'apport volontaire enterrés la règle est que chaque année un soit attribué à Pontarlier et un sur une des 9 communes ; pour 2022 aucune commune ne s'est encore positionnée. Houtaud pourrait se positionner avec un emplacement à définir au préalable.

✓ La TEOMI sera mise en place le 01/01/2023, ramassage 1 fois toutes les 2 semaines sur les communes. Toujours en réflexion pour les passages sur la ville. Il subsiste encore quelques bacs non pucés (moins de 10 bacs) et la lecture des puces s'est grandement améliorée.

Développement Durable 17/11/2021 :

✓ Sensibilisation des scolaires avec l'intervention du CPIE dans les écoles sur l'année scolaire sur le thème de l'eau intitulée « classe bleue ».

La classe de CM2 s'est inscrite à la session d'automne et a déjà bénéficié de 2 interventions (dont une sortie sur le territoire de la CCGP) sur les 4 prévues d'ici les vacances de Noël.

✓ Schéma des modes doux : 2 ateliers de travail se sont tenus le 01/09 et le 27/10 + un prochain copil qui prendra connaissance des tracés proposés, définira ceux qui sont d'intérêt communautaire, puis établira un phasage en fonction des priorités et des coûts afin d'établir un plan pluriannuel d'investissement qui devra être mis en parallèle du plan Départemental

Commission Finances 16/11 et Conseil communautaire 24/11 – Le débat d'orientation budgétaire oriente les projets d'investissement sur le budget général à hauteur de 3.940.500€ pour 2022 dont la réhabilitation du Château de Joux, le Centre nautique, des réserves foncières pour la déchetterie, la micro crèche de Houtaud entre autres projets d'importance.

Commission eau / assainissement :

✓ Contrôle des branchements qui sera rendu obligatoire à la vente des biens : coût d'environ 170 euros, estimation de 500 contrôles par an.

✓ Choix du terrain pour l'implantation du bassin d'orage.

✓ En 2022, le tarif au m³ de l'assainissement devrait augmenter + la possible mise en place d'une part fixe.

✓ Le tarif de l'eau sera harmonisé sur le territoire des 10 communes à 2,27/m³ d'ici à 2026.

Pour Houtaud en 2022 la consommation d'eau sera facturée à 1.19 euros du m³ (2021 : 1,02€ m³) + une part fixe de 25 euros (2021 : 24€) + l'application de la TVA à 5,5%.



Décisions du Maire

✓ Mme le Maire décide de ne pas exercer le droit de préemption concernant les biens cadastrés suivant :

- AB n°191 sise « 36 Grande rue » d'une contenance de 963 m².

- AC n°171 sise « 8 rue de Traverse » d'une contenance de 1590 m².

✓ Dans le cadre de l'abattage et débardage de bois œuvre résineux dans la forêt communale de Houtaud dans des parcelles diverses, un marché est passé avec la société NAVASQUEZ Sébastien pour un montant de 2 990€.

Questions Diverses

✓ Prochain Conseil Municipal : Lundi 13 décembre 2021



INFO COMMUNALE



Consignes hivernales Déneigement l'affaire de tous

L'hiver est là ... Veuillez à appliquer ces quelques consignes importantes **pour faciliter le déneigement** de nos rues :

- Stationner votre véhicule dans votre garage, emplacement privé sans empiéter ou encombrer l'espace public (trottoirs, parkings ou voies de circulation),

- Ranger votre container à poubelles sur votre espace privé ; il ne doit pas rester sur les trottoirs,

- Stocker la neige sur votre terrain, et non sur les trottoirs et voies ou espaces publics.

- Demander à vos enfants de ne pas jouer ou retirer les jalons à neige nécessaires aux engins de déneigement.

Nous vous remercions de faire preuve de bon sens pour profiter de cette saison en toute sérénité.



Inscription sur les listes électorales

Dans la perspective des prochaines échéances électorales :



- Présidentielles 10 et 24 avril 2022
- Législatives 12 et 19 juin 2022

Nous vous invitons à vous présenter aux permanences du secrétariat de Mairie, avec un justificatif d'identité et de domicile de moins de 3 mois, pour vous inscrire sur les listes électorales.

Remerciements

Que de sapins décorés dans la traversée du village, pour notre plus grand plaisir, grâce à la mobilisation de l'APEEH et au partenariat avec les commerçants.



Le Conseil remercie chaleureusement l'Association des Parents d'Elèves et les Commerçants pour cette dynamique dans l'esprit de Noël au bénéfice des enfants de l'école.

Collecte du Don du Sang



Salle des Fêtes de Houtaud

Jeudi 23 décembre 2021

de 9h00 à 13h00
et de 15h00 à 19h00

Le rendez-vous est à privilégier.

Les personnes se présentant sans rendez-vous pourront néanmoins être admises.

Réservez votre créneau par internet sur mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

Se munir de sa carte d'identité et d'un masque 🧐



GESTE DU MOIS

« Avec l'approche de Noël commence le temps des préparatifs. Pour ce mois-ci, nous vous invitons à réfléchir à l'impact environnemental afin d'aborder de manière plus responsable ces fêtes :

- Les cadeaux : essayons de réfléchir à offrir moins de cadeaux mais à faible impact environnemental (éviter les piles, privilégier le bois au plastique pour les jouets d'enfants, éviter les gadgets superflus qui vont rester aux oubliettes).

- Le papier cadeau : 20.000 tonnes de papier cadeau (la plupart du temps en papier glacé non recyclable) sont vendues en France chaque année.

Réinventons la façon d'emballer les cadeaux (papier journal, restes de papier peint, anciennes cartes routières, jolies photos de magazines...), ou en faisant preuve de créativité, en utilisant du tissu réutilisable...

- Les chocolats : nous vous lançons le défi de n'acheter que du chocolat sans huile de palme...

Vous réaliserez alors que la conscience écologique des fabricants (protection de la forêt indonésienne) ne fait pas partie des considérations de Noël.

Enfin, après une année de lecture du geste du mois, je vous propose de prendre le temps de réfléchir : On lit beaucoup de choses sur l'urgence climatique, et moi qu'ai-je fait à mon propre niveau ?

La citation inspirante : « *mieux vaut prendre le changement par la main avant qu'il ne nous prenne par la gorge* » (Churchill) »

Pour des Infos et Alertes de
votre Mairie en temps réel ...

Pensez à installer

Panneau Pocket

Mettre HOUTAUD en favori

